



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 12 mars 2024

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 15 | 18 |

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le douze mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame CALTOT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
Monsieur JAMES Rémy
Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur ORIENT Olivier.
Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 024 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023 / 029 DU 17 MARS 2023 : AVANT-PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CLOS DU CHAPITRE AVEC LE SDE 76

Par délibération n° 2023 / 029 du 17 mars 2023, le conseil municipal adoptait le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2023-0-76541-M5987 et ainsi désigné « Le clos du chapitre et la cliquette » dont le montant prévisionnel s'élevait à 22 008,00 € TTC et pour lequel la commune participait à hauteur de 8 961,50 € TTC. Monsieur le Maire informe que ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2023 par le SDE 76. Un nouvel avant-projet nous est donc parvenu avec une mise à jour des tarifs.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2023-0-76541-M5987 et ainsi désigné « Le clos du chapitre et la cliquette » dont le montant prévisionnel s'élève à 22 524,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 477,50 € TTC.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER le projet ci-dessus ;**
- **D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 à l'article 21538 pour un montant de 9 477,50 € TTC ;**
- **De DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement ;**
- **De DIRE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023 / 029 du 17 mars 2023.**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

